

# hannut actu

N° SPECIAL JUIN-JUILLET 2022  
Bulletin communal

SPÉCIAL  
INONDATIONS

## MOT DU BOURGMESTRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous éditons ce Hannut Actu consacré aux inondations du 5 juin dernier car vous êtes nombreux à nous avoir interrogés, à vous inquiéter.

D'après la mémoire locale, Hannut n'avait plus été inondé de la sorte depuis les années 1940. Les graves inondations de 2021 avaient causé des dégâts, touché nombre d'entre vous. Mais pas comme l'épisode météorologique exceptionnel de ce dimanche de pentecôte.

Alors, nous voulons vous expliquer, écrire ce que nous faisons au quotidien pour prévenir ce "risque" qui devient de plus en plus réalité et fréquent.

Vous pourrez lire que nous nous préparons à ce que cela arrive encore. Des aménagements sont prévus, 100 points sensibles faisaient déjà l'objet d'une étude qui va déboucher sur des aménagements concrets. Nous nous entourons de spécialistes, hydrologues, géologues, géomètres, ...

Nous faisons et ferons le maximum afin de lutter contre ces inondations pour éviter le pire.

Il est douloureux pour un bourgmestre de voir nos concitoyens dans la tourmente, essayer de sauver ce qui peut l'être, avoir peur que cela ne recommence encore. Au nom du Conseil communal, je souhaite apporter tout notre soutien et notre courage aux sinistrés.

Nous voulons également souligner le positif, votre capacité à aider, à soutenir ceux qui ont été sinistrés. Les agents communaux, pompiers, policiers, entreprises privées et tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider sur le terrain. Nous voulons adresser des félicitations au personnel du CPAS et du Home Lories pour la gestion de l'évacuation des résidents et l'accompagnement qu'ils ont fourni faisant preuve d'une humanité exceptionnelle. Tirer notre chapeau pour avoir remis cette institution en ordre de marche en une semaine alors que électricité, cuisine, buanderie, chauffage, plus rien ne fonctionnait.

Il est impossible de citer ici tout le monde mais nous voulons que vous sachiez qu'en faisant preuve de solidarité comme vous l'avez fait, vous nous rendez fier d'être hannutois.

Nous vous invitons à lire les articles de ce numéro spécial et à ne pas hésiter à contacter votre administration communale (019 51 93 93) pour vos démarches ou un conseil. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux et dispositifs anti-inondations dans les prochains numéros.

Nos services restent évidemment à votre disposition.

Manu DOUETTE  
Bourgmestre

## LES ACTIONS PRISES

Les premières infos entrent peu après 14h00 ce 5 juin 2022. Voyant l'ampleur des dégâts, le Bourgmestre rappellera du personnel : pompiers, ouvriers et membres de la cellule d'urgence.

A 15h00, la décision sera prise d'évacuer le Home Lories. La phase communale d'urgence sera déclenchée permettant au Bourgmestre de requérir plus de moyens en matériel et en hommes.

Trois zones de secours (Pompiers et ambulances) viendront en renfort sur notre territoire ainsi que des équipes et pompes de la protection civile. D'autres pouvoirs publics interviendront dont la région wallonne et la province de Liège. D'autres communes enverront des ouvriers dont certains sont restés plusieurs jours, notamment pour la confection des sacs de sable. Les services de la province cureront et nettoieront les points les plus problématiques des ruisseaux dont ils ont la gestion.



Une dizaine d'entreprises privées seront engagées pour déboucher, vider les bassins d'orages et créer des barrages.

Le bureau d'étude spécialisé GEODEX (voir par ailleurs) accompagnera nos services et les entreprises de génies civils pour mettre en place des dispositifs de prévention (création de fossés supplémentaires et de digues temporaires à l'aide de ballots) afin d'anticiper les précipitations à venir.

Un ingénieur en stabilité sera requis pour examiner les bâtiments fragilisés.



Actuellement, d'autres actions sont en cours :

- La demande de reconnaissance de cet épisode météo tant que calamité publique
- Une collaboration avec l'intercommunale responsable de l'égouttage (AIDE) pour une inspection de tout le système d'égouttage et particulièrement une amélioration des dispositifs des bassins hydrologiques de Thisnes et Wansin
- La réalisation des fiches-actions répertoriées suite aux inondations de 2021
- Un répertoire des nouveaux problèmes survenus qui débouchera sur de nouvelles fiches-actions à mettre en place
- La demande de curage de tous les ruisseaux aux gestionnaires responsables

Des égouts remplis de terre, des hourdis de pont qui s'effondrent là où des ruisseaux traversent une chaussée, des trottoirs complètement arrachés, des fossés d'évacuation enterrés, nos infrastructures ont été durement touchées.

Tout ça représente des coûts très importants, en millions d'euros. Ces travaux sont essentiels, leur accorder la priorité impliquera bien sûr des choix par rapport à d'autres projets.

Nous sollicitons des aides extraordinaires de la part de la Région wallonne.

## SOMMAIRE

### Page 1

- Mot du Bourgmestre
- Les actions prises
- La lutte inondations

### Page 2

- Météo, une situation exceptionnelle
- Quelques chiffres
- Signalez votre adresse
- L'entretien au quotidien
- Procédure de calamité publique

### Page 3

- Des projets de lutte contre les inondations
- Les Contrats de Rivières et les inondations
- FixMyStreet • Wallonie

### Page 4

- Que faire en cas d'inondations ?
- Service contact pour personnes âgées
- Les inondations et coulées boueuses à Hannut
- Bon à savoir

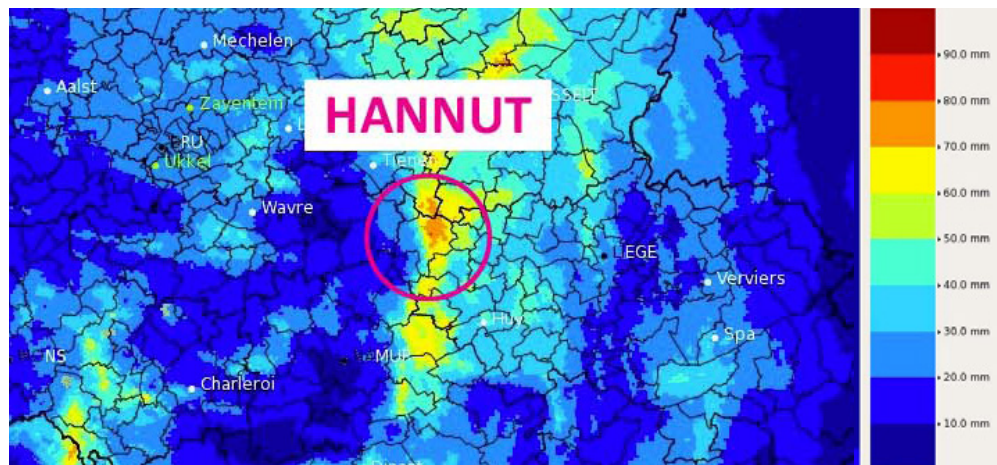
Imprimé sur  
papier recyclé



La lutte contre les inondations est la priorité première du Collège communal, la décision a été prise lors de la séance du 10 juin dernier d'allouer des moyens encore plus conséquents lors de la prochaine modification budgétaire. Nous continuons durant l'été à travailler sur notre plan d'actions. Début 2023, le calendrier de réalisation sera réalité.

Bonne lecture !

# MÉTÉO, une situation exceptionnelle et très défavorable



Les orages du dimanche 5 juin ont été extrêmement pluvieux, mais très peu venteux. Leur violence en termes de précipitations s'est d'ailleurs limitée à un territoire finalement assez restreint à l'échelle de la Belgique.

Nous avons en effet été confrontés à des orages dits "stationnaires" par opposition à des orages se déplaçant plus ou moins rapidement sur de longues distances.

Malheureusement, vous vous en doutez, ces cellules orageuses peu mobiles, en fonction de leur sévérité, peuvent déverser des quantités d'eau plus ou moins remarquables sur les mêmes régions durant un certain temps (parfois 1 à 2 heures sans problème). Ce fut le cas ce fameux dimanche.

La carte mentionne les cumuls en précipitations estimés (sur base des images RADAR de l'IRM) pour chaque commune belge sur une durée de 24h, du 5 juin 8h au 6 juin 8h.

On voit très clairement une tâche orange sur notre commune avec même un point rouge : comme vous pouvez le constater à l'aide de l'échelle graduée, il serait tombé près de 60 à 80 mm (ou litres par m<sup>2</sup>) sur une large moitié EST de la commune de Hannut (commune fortement "pixelisée" en orange à l'ouest de Liège). Après analyse des images RADAR, ces cumuls sont tombés entre environ 12h15 et 13h45, soit en à peine 1h30 ce qui représente des cumuls assez exceptionnels sur un si court laps de temps !

Cette situation était clairement défavorable et a engendré des inondations ou "crues éclairs" par ruissellements, des averses se sont succédées avec des pluies qualifiées de modérées mais avec parfois des quantités de précipitations allant jusqu'à 10 litres par m<sup>2</sup>.

Le mercredi, c'est une zone de pluie active (on entend par "zone de pluie" une vaste zone avec des précipitations homogènes qui s'étendra sur l'ensemble du pays) qui a abordé Hannut et sa région depuis le matin et donné des précipitations plus faibles mais continues sur une période de 6 à 7h de temps.

Service communication – [communication@hannut.be](mailto:communication@hannut.be)

La quasi totalité du territoire de notre commune a été touchée par ces inondations. Nos services sont intervenus dans des dizaines de rues.

Vous pensez que la vôtre ne nous a pas été renseignée ?

Signalez-le par courriel à l'adresse [ville@hannut.be](mailto:ville@hannut.be)

## L'ENTRETIEN AU QUOTIDIEN

Cela passe parfois inaperçu mais l'entretien du réseau d'évacuation des eaux est quelque chose qui se fait au quotidien.

Pour le curage d'entretien des bassins d'orages, des égouts et avaloirs, la Ville de Hannut fait appel à des entreprises privées, cela représente un budget annuel de plus de 90.000 €.

Soyons plus précis : 2248, c'est le nombre d'avaloirs curés entre novembre 2021 et janvier 2022 par l'entreprise privée qui a obtenu le marché public. Soit l'ensemble des avaloirs de l'entité hannutoise.

Depuis juillet 2021, cette même société a été chargée de l'entretien des égouts répartis sur l'ensemble des 17 villages ainsi que dans le Centre-Ville.

A certains endroits, nous en profitons pour installer des grilles d'évacuation. A d'autres endroits, ce sont d'autres dispositions qui sont prises, comme le réaménagement d'un fossé ou l'abaissement de bordures afin de faciliter l'évacuation des eaux.

Notons qu'annuellement, au budget communal, en plus des 90.000 € prévus pour l'entretien, un montant de 100.000 € est dédié à la lutte contre les inondations.

En matière d'égouttage, l'intercommunale de traitement des eaux résiduaires (AIDE) joue un rôle important pour notre commune. Elle étudie des solutions d'égouttage adaptées lorsque des nouveaux quartiers sont créés.

Service Travaux – [travaux@hannut.be](mailto:travaux@hannut.be)



## UN URBANISME RÉSILIENT... POUR UNE URBANISATION RAISONNÉE

A la suite des dernières inondations que notre commune a connues, nombreux sont les concitoyens hannutois qui s'interrogent à propos de l'urbanisation de notre commune et de ses impacts. Vous trouverez ci-dessous les premiers éléments de réponse.

L'urbanisme c'est le droit des personnes à la vie, à la sécurité, à l'épanouissement, à un environnement confortable et sain.

La Ville de Hannut a précisé et affiné les règlements urbanistiques imposés par la Région wallonne afin d'apporter une réponse adaptée à son territoire et à son histoire.

Ainsi, en 2014, la Ville de Hannut a révisé son schéma de développement communal dans l'objectif d'une gestion parcimonieuse de son territoire. Ce schéma détermine notamment le nombre de logements à l'hectare dans le centre de Hannut mais aussi dans ses villages périphériques, afin de densifier le centre pour répondre à la demande croissante de logements en région wallonne et préserver le caractère rural de ses villages. Ce principe constructif vise à gérer l'imperméabilisation des sols et donc les risques d'inondations et les phénomènes de sécheresse.

Ce schéma de développement communal est une véritable ligne de conduite dans les décisions de permis d'urbanisme, plus particulièrement en termes de constructions neuves.

Chaque nouveau projet est analysé dans son contexte particulier en fonction des risques liés de près ou de loin à l'urbanisation du terrain concerné.

D'une part, le territoire de Hannut présente, de nombreux axes de ruissellement créant parfois des zones d'aléas d'inondations faibles à élevés.

D'autre part, l'urbanisme doit s'adapter au changement climatique car, les experts le confirment, les épisodes hors normes, précipitations extrêmes, débordements des cours d'eau... seront de plus en plus fréquents dans les prochaines années.

Aussi les zones inondables constituent souvent des espaces à investir et les autorités doivent faire face à une double injonction : densifier et protéger les habitants du risque.

Les nouveaux projets d'urbanisme sont étudiés en collaboration avec les services régionaux tels le GISER qui traite principalement des axes de ruissellement, la direction des Cours d'eau non navigables qui élabore et met en œuvre des Plans de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) et des Programmes d'Action sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS), sans oublier le Service Technique Provincial qui a la responsabilité des cours d'eau de catégorie 2.

En cas de présence d'un axe de ruissellement, les services communaux et régionaux vérifient que le projet ne risque pas d'être inondé lors d'un événement pluvieux extrême, qu'il ne fait pas obstacle au ruissellement naturel et qu'il n'aggrave pas les écoulements vers l'aval.

Plusieurs solutions sont alors dégagées pour adapter le projet d'urbanisme face aux risques d'inondations : du fossé parabolique à l'aménagement d'une diguette ... ou la temporisation des eaux via une variété d'ouvrages et de dispositifs tels que bassins, noues, zones d'immersion temporaire, citernes...

Dans les zones d'aléa d'inondations par débordement, toute modification du relief du sol est interdite afin ne pas réduire la capacité d'expansion des crues ni modifier l'écoulement des eaux.

D'un point de vue réglementaire, une nouvelle circulaire relative à la constructibilité en zone inondable s'applique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 en complément des autres textes relatifs à la gestion des risques :

Depuis plusieurs années maintenant, les décisions urbanistiques tant communales que régionales sont guidées par cette nécessité de gestion des risques, vers une adaptation au changement climatique.

Service urbanisme  
[urbanisme@hannut.be](mailto:urbanisme@hannut.be)

## QUELQUES CHIFFRES

|                                      |      |                                    |        |
|--------------------------------------|------|------------------------------------|--------|
| Zone de secours                      |      | Interventions de sociétés privées  | 12     |
| interventions                        | 251  | Dispositif "Ballots"               |        |
| pompiers engagés                     | 40   | Ballots de 350kg                   | 251    |
| zone de secours en renfort           | 3    | Barrages mis en place              | 11     |
| Protection civile                    |      | SPW : personnes                    | 2      |
| agents sur le terrain                | 36   | véhicules                          | 2      |
| véhicules divers déployés            | 21   | Ambulances pour évacuation du home | 7      |
| Agents communaux rappelés en urgence | 28   | Agents des cours d'eau (Province)  | 7      |
| Interventions de communes voisines   | 6    | Voiries fermées                    | 30     |
| Sacs de sable distribués             | 2000 | Égouts entretenus                  | 55000m |

## LA PROCÉDURE DE CALAMITÉ PUBLIQUE

La commune a introduit une demande de reconnaissance de calamité naturelle publique. La procédure de reconnaissance peut prendre plusieurs mois et celle-ci sera publiée au Moniteur belge une fois validée par le Gouvernement wallon.

Vous n'avez évidemment pas à regarder au Moniteur belge, nous communiquerons de manière large (Hannut Actu, site web et réseaux sociaux) pour vous avertir de la marche à suivre pour introduire un dossier de demande d'aide à la réparation pour les biens situés sur le territoire concerné.

Quels sont les biens qui peuvent être indemnisés par le Service régional des calamités ?

- ✓ Dommages extérieurs :
  - les immobiliers bâtis (mur de soutènement, terrasse sur béton, abri de jardin sur béton, etc.)
  - certains biens meubles (mobilier de jardin, outillage, etc.).
- ✓ Véhicules de 5 ans au moins
- ✓ Biens corporels meubles affectés à une activité professionnelles
- ✓ Biens agricoles et horticoles
- ✓ Peuplements forestiers

Le Fond public des calamités **exclut** tous dégâts assurables par le biais d'une assurance-incendie (sauf si vous bénéficiez du revenu d'intégration sociale et que vous n'êtes pas assuré), ainsi que d'autres dégâts, tels que des dommages esthétiques. Ainsi, le Fond régional des calamités

**ne couvre pas :**

- ✗ Le bâtiment et son contenu
- ✗ Les terres, les plantations, les pelouses, les graviers, etc.
- ✗ Les biens d'une personne morale qui peuvent être assurés
- ✗ Les dommages esthétiques (ex. griffes sur la carrosserie)
- ✗ Les biens somptuaires (piste équestre privée, piscine privée, etc.)

Service environnement – [environnement@hannut.be](mailto:environnement@hannut.be)



# DES PROJETS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

C'est un fait : le cycle de l'eau et sa variabilité vont s'intensifier en raison du réchauffement climatique. Nos territoires risquent donc de subir plus d'épisodes très humides et très secs, accentuant les périodes de sécheresses et d'inondations. Depuis plusieurs années, la Ville de Hannut met donc en place des actions pour développer notre résilience face aux inondations.

## PROJETS AGRICOLES

Selon l'étude de vulnérabilité du territoire hannutois face au réchauffement climatique, le secteur de l'agriculture est celui qui est et sera le plus impacté dans les années à venir, notamment en raison des phénomènes d'inondations. Les coulées boueuses sont non seulement une perte pour les agriculteurs, mais entraînent également des dégâts considérables pour les citoyens en aval. La Ville de Hannut, avec le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) a dès lors entamé des démarches de sensibilisation auprès du monde agricole pour promouvoir les MAEC (Méthodes Agroenvironnementales et Climatiques) et favoriser la plantation de haies ou de tournières enherbées le long des cultures, limitant l'érosion des sols et agissant comme zones tampons entre les parcelles. Une conférence à l'attention du secteur agricole s'est tenue en mars 2020 et récemment, une asbl a été mandatée pour aider plus directement certains agriculteurs à se tourner vers ces MAEC. En 2021, une autre séance d'information suivie d'une visite de terrain a été organisée pour promouvoir les techniques de l'agroforesterie. Plusieurs agriculteurs se sont montrés intéressés par cette pratique, notamment dans l'objectif de limiter l'érosion des sols et donc les coulées

boueuses. Enfin, la Ville de Hannut étudie la faisabilité de prendre un règlement communal portant sur l'interdiction de certains types de cultures aux endroits sensibles de notre territoire.

## PLANTATION DE HAIES VIVES



Même si leur impact sur des inondations telles que celles vécues ce mois de juin reste faible, les haies vives ont aussi un rôle à jouer dans la retenue des coulées boueuses. En effet, elles limitent l'érosion des sols, permettent une meilleure percolation de l'eau dans le sol et retiennent une partie des sédiments entraînés par les eaux de ruissellement. Depuis plusieurs années, la Ville de Hannut met en place des chantiers de plantations de haies vives dans les campagnes, sur base d'un cadastre des espaces disponibles réalisé par une asbl. Nous continuerons cette action chaque année, que ce soit avec les ouvriers communaux ou des citoyens bénévoles, afin de maximiser le développement de notre maillage écologique. Des haies denses, plus spécifiques aux phénomènes d'inondations par ruissellement, seront également plantées à plusieurs endroits problématiques du territoire.

## PLANTATION DE RIPISYLVES



Les ripisylves et forêts alluviales sont des associations végétales dominées par des arbres pouvant croître les racines dans l'eau (saule, frêne commun, aulne glutineux), qui se développent spontanément le long des cours d'eau et dans les zones soumises à leurs débordements. Ces habitats naturels sont devenus extrêmement rares au Nord du sillon Sambre et Meuse. Ils ont été déboisés, asséchés au moyen de fossés, ou remblayés et plantés de peupliers exotiques à croissance rapide. On redécouvre aujourd'hui leur importance dans nos campagnes. Adaptés aux zones inondables, ces habitats régulent les crues en ralentissant l'écoulement, protégeant ainsi nos villages. Ils préservent également les berges de l'érosion, apportent de l'ombre, stockent durablement du dioxyde de carbone et contribuent à l'infiltration et donc à la recharge des aquifères qui nous alimentent en eau potable, ainsi qu'à l'assainissement de l'eau.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Hannut s'est lancée dans plusieurs projets de restauration de cordons rivulaires (fragment linéaire boisé croissant le long des cours d'eau). Ainsi, une ripisylve a été plantée

le long de la Mehaigne, à Moxhe et Avin, avec la collaboration de l'asbl Natagriwal, du Contrat de rivière Meuse Aval, des propriétaires et de l'exploitant agricole. Plus de 1.000 plants poussent désormais le long des berges de ce cours d'eau. Une ripisylve sera également renforcée le long du Henri-Fontaine sur le site des Sept Fontaines à Grand-Hallet.

## PROTECTION ET RESTAURATION DE ZONES HUMIDES

Le rôle des prairies inondables et des zones humides lors des pluies intensives est crucial. Elles permettent de limiter les phénomènes de ruissellement érosif et de débordement des cours d'eau en aval du terrain inondable de deux manières : elles stockent une partie des eaux de manière temporaire avant leur infiltration dans le sol ; elles ralentissent le ruissellement et conservent un maximum de sédiments, limitant ainsi cet apport dans les habitations et les villages. La Ville de Hannut est convaincue de la nécessité de préserver ces prairies et de restaurer certaines zones humides, raison pour laquelle nous travaillons sur plusieurs projets en ce sens, dont la restauration du site des Sept Fontaines à Grand-Hallet.



Service environnement – [environnement@hannut.be](mailto:environnement@hannut.be)

# LES CONTRATS DE RIVIÈRES ET LES INONDATIONS

Un Contrat de rivière est une plateforme participative active à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique. Il a pour objectif de protéger, restaurer et améliorer la qualité des ressources en eau. Différentes voies sont envisagées pour y parvenir : actions de terrain, d'information, de sensibilisation et de responsabilisation ou encore de concertation entre gestionnaires, particuliers et autres acteurs de l'eau. Les partenaires sont des institutions publiques, scientifiques ou associatives. Le partenariat est ouvert à tous, même aux riverains intéressés par la protection de "leur" cours d'eau.

La Ville de Hannut fait partie de deux Contrats de rivière : le Contrat de Rivière Meuse Aval et le Contrat de Rivière Dyle-Gette. Nous élaborons avec chaque Contrat de rivière un plan d'actions triennal afin de protéger et restaurer la qualité de nos cours d'eau. Au-delà de ces plans d'actions, les Contrats de rivières sont des partenaires au quotidien des communes. Véritables experts de terrain, ils aident notre commune dans la gestion de dossiers aussi bien liés au traitement des eaux qu'aux pollutions accidentelles. Ils nous accompagnent également dans nos actions de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens (plantations le long des berges, traitement des eaux, etc.).

Connaissant les cours d'eau mieux que personne, les Contrats de rivières soutiennent également les communes lors des phénomènes d'inondation par débordement en se déplaçant sur le terrain afin de relever des données utiles mais aussi dans le cadre des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

L'élaboration des PGRI se fait en concertation par bassin versant entre un grand nombre d'acteurs (SPW, Contrats de rivières, communes...). Pour concrétiser cette approche, les Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH) ont été créés. Les objectifs sont divers : on vise la transversalité, la concertation entre des intervenants qui maîtrisent les spécificités de leur territoire, l'esprit de bassin, une vision à long terme et une solidarité amont-aval, qui permet de retenir l'eau en haut du bassin pour réduire les risques plus bas, toujours dans le but d'améliorer la gestion des inondations. Ces acteurs se réunissent près d'une fois par an pour échanger, préparer et définir les

actions nécessaires au suivi des PGRI 2016-2021 et à l'élaboration des PGRI 2022-2027.

Plus spécifiquement encore, un Sous-Comité Technique lié uniquement à la Mehaigne a été créé récemment, à la demande de plusieurs communes. Plusieurs réunions se sont déjà tenues afin de discuter ensemble des projets en cours ou planifiés sur les différents territoires afin de lutter contre les inondations par débordement. Il faut en effet bien avoir conscience que pour limiter les inondations sur le territoire d'une commune, les aménagements à mettre en place doivent parfois se faire en amont, sur le territoire d'une commune voisine. C'est à ces aménagements que travaillent les CTSBH ainsi que le dernier Sous-Comité Technique

Mehaigne, toujours dans le but de limiter au maximum les phénomènes d'inondations sur nos territoires mais aussi de gérer ces phénomènes de façon efficace.

Service environnement – [environnement@hannut.be](mailto:environnement@hannut.be)



©Clément Cassart



## SIGNEZ LES PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS L'ESPACE PUBLIC WALLON

et participez à l'amélioration de votre cadre de vie !  
Informations pratiques

L'application FixMyStreet Wallonie est téléchargeable sur Google Play et sur l'App Store.

Elle est gratuite d'utilisation.



Un site Internet permet également aux personnes n'ayant pas de smartphone de signaler les problèmes :

[www.fixmystreetwallonie.be](http://www.fixmystreetwallonie.be)

# QUE FAIRE EN CAS D'INONDATIONS ?

## RESTEZ À L'ÉCOUTE

- Restez à l'écoute des bulletins d'informations météorologiques et hydrologiques (télévision, radio, internet - IRM, Hydrométrie en Wallonie),
- Suivez les indications de l'administration communale, des services de secours et de police,

## PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES

- Prévoyez des sacs de sables ou d'autres méthodes pour rendre étanches les entrées (portes, fenêtres, ...)
- Prévenez vos voisins, particulièrement les personnes âgées ou malades,
- Si une personne à mobilité réduite habite sous votre toit, prévenez la commune ou les services de secours ; ils pourront ainsi prendre les mesures adéquates si la situation devait s'aggraver et qu'une évacuation s'avérerait nécessaire,
- Limitez vos déplacements
- Si vous devez sortir, ne vous engagez pas sur une route inondée, même partiellement et même si la signalisation de détournement n'a pas encore été mise en place,
- Prenez des photos et notez tous les éléments qui vous permettront de préparer un dossier pour les assurances ou le fond des calamités (heures, niveaux atteints, ...) en cas de sinistre.

## ÉVITEZ LES ACCIDENTS

- Surélevez ou portez à l'étage les meubles et appareils électriques,
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, ...)
- Mettez à l'abri les produits sensibles ou toxiques (médicaments,...) ainsi que les objets et documents de valeur
- Veillez à ce que votre jardin ne contienne pas d'objets qui puissent être emportés par les eaux,
- Tenez compte de vos animaux domestiques
- En cas de fuite d'une citerne à mazout, prévenez les services de secours et de police,

## SI LA SITUATION S'AGGRAVE,

- Prévoyez des lampes de poches ou des bougies, des couvertures et quelques réserves d'eau potable, en cas d'inondation importante vous risquez d'être privé d'électricité et de chauffage, voire d'eau potable,
- Coupez gaz, électricité et chauffage, démontez le brûleur de votre chaudière s'il est menacé,
- Préparez vous à être évacué si la situation s'aggrave.
  - suivez les recommandations des services d'urgence et d'intervention
  - prévoyez des vêtements de rechange et des bottes
  - si nécessaire, emportez vos médicaments
  - veuillez à fermer portes et fenêtres
  - si vous ne pouvez être hébergé chez un proche, vous serez pris en charge dans un lieu sûr
  - une fois évacué informez vos proches de votre situation

Plus d'informations : [www.info-risques.be](http://www.info-risques.be)



Les PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES préalablement inscrites peuvent figurer sur une liste afin que nos services s'inquiètent de leur état de santé lors des situations extrêmes (Canicule, grand froid, inondation, ...). Pour vous signaler, vous pouvez téléphoner au service social de la Ville au 019/51.93.86 (.88) ou par mail à [pcs@hannut.be](mailto:pcs@hannut.be)

## LES INONDATIONS ET COULÉES BOUEUSES À HANNUT

29 juin 2021, 15 juillet 2021, 5 juin 2022.

### Que d'inondations à Hannut !

Le territoire de Hannut est de plus en plus fréquemment impacté par des inondations et coulées boueuses. Ces événements provoquent des dégâts tant aux cultures qu'aux habitations et causent également des dégradations des routes et des égouts.



Quand l'inondation arrive, il est trop tard. De même, l'eau provient rarement de l'endroit du sinistre, mais d'autres endroits depuis lesquels l'eau ruisselle.

Notre bureau d'études GEODEX propose une analyse complète du territoire, des différents axes de ruissellement, et de là, propose les solutions à mettre en œuvre les plus efficaces et aux endroits les plus opportuns.

La bonne connaissance des phénomènes de ruissellement repose sur une analyse multicritères basée sur : l'analyse des pluies, du relief, des types de sol, de l'occupation des sols, de l'aménagement du territoire et de l'extension à prévoir de l'habitat. Nous considérons également le changement climatique qui concentre des pluies importantes sur des durées courtes.

La ville de Hannut nous a confié une mission d'analyse de l'entière de son territoire. Pas moins de 80 points noirs ont été identifiés dans un premier temps. Ceux-ci ont été identifiés compte tenu des différents événements passés et d'un rapport réalisé par le Giser.

Aussi, la proximité de notre bureau Geodex situé à Faimies, nous a permis d'être présents sur place lors des trois dernières inondations afin de constater sur le terrain, l'origine et l'impact de ces phénomènes au moment-même. Ces constatations sont très importantes et ont été ajoutées aux différents points noirs déjà identifiés.

Depuis février 2021, la première phase de notre mission a consisté à répertorier ces points noirs, comprenant

- La visite et l'état des lieux des endroits problématiques et des zones environnantes
- La rencontre des personnes impactées, la collecte des témoignages et photos
- Le mesurage, l'analyse cartographique et hydrologique

Cette analyse a ensuite débouché sur

- La réalisation de fiches techniques à destination du service des infrastructures communales, des entrepreneurs, des exploitants...
- L'analyse des diverses options possibles

Actuellement plus de 70 fiches sont réalisées et adaptées si nécessaire en fonction des événements météorologiques récents. Elles sont répertoriées suivant le coût de l'investissement, l'impact de la solution apportée mais aussi les intervenants. Ainsi, les ouvriers de l'administration communale ont déjà pu réaliser certains travaux.

La mise en œuvre d'autres fiches nécessitera de faire appel à des entreprises extérieures, accompagnée, selon les cas de

- L'établissement des conventions avec les agriculteurs (pratiques culturales, réduction des dommages...)
- La sensibilisation et/ou négociation avec les agriculteurs
- Le dimensionnement, la réalisation des plans et métrés pour permis, adjudication et subvention
- Le suivi des travaux



Un degré d'urgence est également établi afin de planifier la réalisation de l'ensemble des fiches à court et moyen terme.

François THONON  
Ingénieur agronome  
Géomètre - Expert

"La prévention ? Notre meilleure arme dans la lutte contre les inondations et les coulées boueuses."

## BON À SAVOIR

En cas de dégâts lors d'une crue ou d'un orage

- Appellez le numéro gratuit 1722, les pompiers seront informés du problème

Conserver un sac de sable mouillé

- Ne le laissez pas au soleil car cela risquerait de détériorer le sac en lui-même. Placez-le dans un endroit sec et ventilé.

Pollution aux hydrocarbures

- Si vous constatez une pollution aux hydrocarbures, appelez le n° d'urgence gratuit de l'environnement qui est le 1718. Contactez ensuite votre assureur qui prendra contact avec un collecteur agréé pour récupérer le mazout.

Un obstacle dans le lit d'un cours d'eau ?

- Vous devez prévenir le gestionnaire du cours d'eau si vous le connaissez (Région, Province ou Commune). Vous ne le connaissez pas ? Signalez nous le problème via [travaux@hannut.be](mailto:travaux@hannut.be)

### NUMÉRO DE CONTACT EN CAS D'INONDATIONS :

019 519 389

suivez également notre page  
facebook  
et notre  
site internet

pour suivre les informations  
en direct lors d'inondations.